

MODALITÉS DU TRIMESTRE D'HIVER 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement du Québec et la Direction générale de la santé publique ont diffusé des directives et recommandé des pratiques visant à préserver la santé publique.

L'UQAM est soucieuse d'agir dans le respect de ces directives et de ces recommandations aux fins de sa mission d'enseignement.

En conséquence, les modalités du trimestre d'hiver 2021 à l'UQAM seront principalement les suivantes :

- Le trimestre aura lieu majoritairement en ligne et à distance.
- Cependant, certaines activités de formation requérant un aménagement particulier ou un équipement spécialisé et qui ne peuvent être offertes autrement qu'en présentiel pourront se donner sur le campus.

Vous pouvez consulter le Portail étudiant pour connaître l'horaire des activités de formation auxquelles vous désirez vous inscrire ou auxquelles vous êtes déjà inscrite ou inscrit ainsi que leurs modalités.

- Les activités de stage seront analysées par les directions de programme, en collaboration avec les milieux de stage et, le cas échéant, avec le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) ou avec les ordres professionnels concernés. Elles seront réalisées à distance lorsque possible et, sauf exception, seront également supervisées à distance.
- Les modalités habituelles d'évaluation prévues au [Règlement n° 5 des études de premier cycle](#) et au [Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs](#) s'appliqueront.
- Les cours comprenant de l'enseignement en ligne et à distance pourraient être offerts par l'intermédiaire d'applications de communication collaboratives. Il pourra être obligatoire que certaines évaluations soient faites à distance à l'aide de la caméra et du microphone de votre ordinateur ou tablette.
- Sur le campus, l'UQAM s'assurera de mettre en place les conditions propices au respect des directives de santé publique, notamment en matière de distanciation physique, lesquelles se retrouvent sur le site [Info études 2020-2021](#).
- L'accès des étudiantes et des étudiants aux professeures et aux professeurs, maîtres de langue et personnes chargées de cours sera maintenu par divers canaux de communication, en conformité avec les consignes sanitaires en vigueur à l'UQAM.
- Les contenus des cours seront accessibles en ligne de manière asynchrone dans la mesure du possible.

Pour plus de détails sur les modalités du trimestre d'hiver 2021, nous vous référons aux résolutions du Conseil d'administration publiées sur le site du [Secrétariat des instances](#).

Le contexte évolutif de la pandémie ou l'émergence d'une situation particulière à l'UQAM pourraient entraîner, après le début du trimestre d'hiver 2021, des modifications des directives et des recommandations gouvernementales ou de l'UQAM.

L'UQAM tient à vous assurer qu'elle se conformera aux règles en vigueur afin de préserver la santé et la sécurité de la communauté universitaire. Si requis, elle pourrait aller jusqu'à interdire l'accès physique au campus et réviser la prestation d'activités d'enseignement ou de services pour la durée restante du trimestre d'hiver 2021.

Afin de favoriser le bon déroulement des activités d'enseignement et des évaluations au cours du trimestre d'hiver 2021, l'UQAM demande aux étudiantes et aux étudiants d'avoir accès aux ressources suivantes :

- Ordinateur ou tablette;
- Accès à Internet, idéalement de 10 Mb/s ou plus;
- Suite bureautique à jour; la suite [Office 365](#) est offerte gratuitement à toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 2021.

Des exigences supplémentaires pourraient être spécifiées par l'UQAM, votre faculté ou votre enseignante ou enseignant suivant les particularités propres à votre programme.

Les étudiantes et les étudiants qui vivent une situation financière précaire et qui satisfont aux conditions d'admissibilité du fonds d'aide d'urgence de l'UQAM peuvent obtenir une aide ponctuelle et temporaire pour subvenir à leurs besoins immédiats. Pour tous les détails concernant les critères d'admissibilité, veuillez consulter la page [Soutien financier à l'UQAM \(COVID-19\)](#).

Si ces modalités ne vous conviennent pas, conformément au calendrier universitaire, vous avez jusqu'au 21 janvier 2021 pour annuler vos cours sans facturation des droits de scolarité. (Notez que les frais généraux de 75,25 \$ demeurent dus, même lors d'une annulation complète de votre inscription.)

Si vous demeurez inscrite ou inscrit, vous serez réputée ou réputé avoir accepté les modalités du trimestre d'hiver 2021. Au besoin, nous vous invitons à vous référer à votre direction de programme pour toute question relative à votre choix d'activités ou votre cheminement académique.